ORS
Île-de-France

Observatoire régional de santé Île-de-France

Les interruptions volontaires de grossesse en Île-de-France

Données 2012

Décembre 2014

INTERRUPTIONS VOLONTAIRES DE GROSSESSE

Remerciements

Nous remercions pour leur contribution à la collecte des informations :

Catherine Crenn-Hebert et l'équipe de Périnat-ARS-Île-de-France

Anne-Gaëlle Daniel à l'ARS Île-de-France

AnnickVilain à la Drees

Nous remercions pour leur avis éclairé :

Marion Carayol du Conseil Général de Seine-Saint-Denis

Catherine Embersin-Kyprianou et Maylis Telle-Lamberton de l'ORS Île-de-France

Nous remercions pour leur relecture :

Christine Canet et Stéphanie Rousseau de l'ORS Île-de-France

Synthèse réalisée par Catherine Vincelet

Observatoire régional de santé Île-de-France, Paris, France.

Citation recommandée :

Catherine Vincelet. Les interruptions volontaires de grossesse en Île-de-France, données 2012, décembre 2014, Observatoire régional de santé Île-de-France, 24 pages.

Résumé

Dans le cadre de la mise en place d'un projet régional visant à favoriser la réduction des inégalités d'accès à l'avortement (projet FRIDA), l'agence régionale de santé d'Île-de-France a sollicité l'Observatoire régional de santé pour réaliser un état des lieux des données disponibles sur l'IVG.

Les données présentées proviennent du programme médicalisé des systèmes d'information et des données de l'assurance maladie pour l'année 2012, ainsi qu'une synthèse des données antérieures exploitées par la Drees.

En 2012, l'estimation du nombre total d'IVG concernant des Franciliennes est de 51 625, soit un taux pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans de 17,2 (le taux en France métropolitaine est de 14,5 pour 1 000). D'importantes disparités sont notées au sein de la région, avec un taux de recours allant de 22,7 pour 1 000 femmes domiciliées en Seine-Saint-Denis à 13,1 pour 1 000 femmes demeurant dans les Yvelines.

Le taux de recours à l'IVG est maximum chez les femmes de 18 à 24 ans avec une moyenne régionale à 27,5 pour mille femmes. Chez les moins de 25 ans, le ratio IVG sur naissances vivantes est de 97,1. A cet âge, ce ratio est particulièrement élevé chez les Parisiennes (187,8) et les femmes domiciliées dans les Hauts-de-Seine (134,4).

Les IVG sont réalisées en milieu hospitalier dans 76,2% des cas mais la répartition diffère selon les départements : 86,4% des Yvelinoises ont recours à l'hôpital alors que les Parisiennes sont 69,3% dans ce cas.

Si majoritairement les femmes ont recours à une structure située dans leur département de domicile, ceci varie d'un département à l'autre avec des extrêmes allant de 62,1% dans le Val-de-Marne à 83,6% à Paris. Sur l'ensemble des IVG réalisées en Île-de-France par des Franciliennes, plus du quart sont réalisées sur Paris, département qui constitue le pôle d'attraction le plus important pour les femmes des autres départements franciliens.

Cette analyse des données IVG conduite à la fois sur des données domiciliées et des données enregistrées devrait contribuer à la réflexion sur le recours à l'IVG dans les territoires infra-régionaux. Elle devra être complétée par des analyses plus approfondies prenant en compte les caractéristiques des femmes et le terme au moment de l'IVG.

Liste des sigles et acronymes

ARS :	Agence régionale de santé
BIG :	Bulletin d'interruption de grossesse
CNAMTS :	Caisse nationale de l'assurance maladie des travailleurs salariés
DREES :	Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques
FRIDA :	Favoriser la réduction des inégalités d'accès à l'avortement
INED :	Institut national des études démographiques
INSEE :	Institut national de la statistique et des études économiques
IVG :	Interruption volontaire de grossesse
ORS :	Observatoire régional de santé
PMI :	Protection maternelle et infantile
PMSI :	Programme de médicalisation des systèmes d'information
SAE :	Statistique annuelle des établissements de santé
SIAM :	Système informationnel de l'assurance maladie

Sommaire

Introduction 4
Les IVG des femmes domiciliées en Île-de-France 7
Un peu plus de 50 000 IVG en 2012 7
Quel que soit l'âge, des taux d'IVG plus élevés en Seine-Saint-Denis 10
Un ratio des IVG sur les naissances vivantes très élevé à Paris et dans les Hauts-de-Seine chez les femmes jeunes 10
Des IVG médicamenteuses plus fréquentes en Seine-et-Marne 11
Une réalisation des IVG dans le département de domicile hétérogène 12
Une implantation variable du réseau REVHO 14
Les IVG réalisées en Île-de-France 16
Des taux franciliens au-dessus de la moyenne métropolitaine 16
Une tendance à la baisse du nombre d'IVG sur les dernières années 18
Plus d'un quart des IVG franciliennes réalisées sur Paris 18
Une offre de soins diversifiée mais inégale selon les départements 21
Conclusion 23
Bibliographie 25

Introduction

En France, des évolutions notables dans le champ de la contraception et de l'interruption volontaire de grossesse (IVG) ont marqué le début du XXIème siècle (1). Ainsi, l'accès à la contraception (délivrance de la contraception d'urgence dans les pharmacies et par les infirmières scolaires) et à l'avortement (possibilité d'accès sans autorisation parentale) a été facilité chez les mineures ; le délai de recours à l'IVG a été allongé passant de 12 à 14 semaines d'aménorrhée ; la stérilisation à visée contraceptive a été légalisée ; les méthodes de contraception se sont diversifiées avec de nouvelles formes : implant, patch et anneau vaginal. La fin de l'année 2012 et le début 2013 ont été marqués par une importante controverse sur les pilules de 3ème et 4ème générations à propos du risque de thrombose veineuse lié à leur utilisation (2). L'encadré 1 présente quelques éléments de contexte national et rappelle la législation française en matière d'IVG.

En Île-de-France, l'Agence régionale de santé (ARS) a mis en place sur la période 2014-2017 un projet régional visant à favoriser la réduction des inégalités d'accès à l'avortement (projet FRIDA) (5).

L'un des volets de ce programme est la réalisation d'un état des lieux régional du recours à l'IVG pour lequel l'Observatoire régional de santé a été sollicité.

Il est proposé ici de dresser un panorama de la situation en Île-de-France sur la base des données régionales de 2012, ainsi que par l'analyse des données antérieures.

L'encadré 2 recense les diverses sources d'information disponibles ainsi que leurs avantages et limites, puis les données sont présentées en deux parties :

- les données domiciliées qui concernent les femmes demeurant en Île-de-France, quel que soit le lieu de réalisation de l'acte d'IVG sur le territoire français.

- les données enregistrées qui correspondent aux IVG réalisées en Île-de-France, que la femme y demeure ou non.

Encadré 1. L'IVG en France

Depuis juillet 2001, l'IVG est autorisée jusqu'à 12 semaines de grossesse, c'est-à-dire 14 semaines depuis les dernières règles (semaines d'aménorrhée). Depuis 2013, l'IVG est remboursée à 100% pour toutes les femmes, et ce, quelle que soit la méthode.

En 2012, près de 219 000 IVG ont été réalisées en France, dont 207 000 en métropole (3). Le taux de recours est de 14,5 IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans en métropole. Celui-ci est relativement stable depuis 2006 alors qu'une légère diminution est observée chez les moins de 20 ans depuis 2010 (14‰ en 2012). Le taux le plus élevé concerne les femmes de 20 à 24 ans (27‰ en 2012). Les écarts régionaux perdurent, avec des recours plus élevés en Île-de-France et dans le sud de la France.

Un rajeunissement de l'âge des femmes à l'IVG est observé, qu'il s'agisse de la première IVG ou d'une nouvelle IVG (4). Ainsi, l'âge moyen au moment de la première IVG, proche de 28 ans au début des années 1980, était de 26,6 ans en 2007. Si des difficultés d'accès à la contraception, en particulier dans certains groupes socialement précaires, entrent en jeu, ceci semble également résulter du report de l'âge à la maternité observé depuis le début des années 1970. En effet, dans un contexte de stabilité de l'âge au premier rapport sexuel, le recul de l'âge au premier enfant entraîne une baisse de l'âge moyen à la première IVG et une hausse de la période au cours de laquelle la femme peut être concernée par une seconde IVG.

L'IVG par mode médicamenteux est possible jusqu'à sept semaines d'aménorrhée (SA) en ville et neuf SA en établissement. Sa pratique est autorisée dans le cadre de la médecine de ville par la loi du 4 juillet 2001 (décret du 23 mai 2002, modifié le 1er juillet 2004) et dans les centres de planification et les centres de santé par la loi du 19 décembre 2007 (décret du 6 mai 2009). En 2012, elle représente 57 % de l'ensemble des IVG réalisées en France métropolitaine (3). Sur l'ensemble des IVG, 14% sont réalisées en cabinet de ville et 1% en centre de planification ou d'éducation familiale.

Délais légaux pour la réalisation d'une IVG en semaines d'aménorrhée (SA)

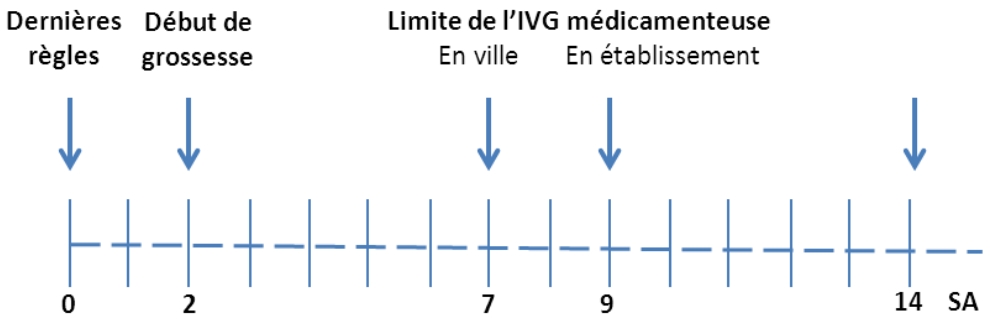

Encadré 2 : Sources de données pour le suivi des IVG

- **Les bulletins d'interruption de grossesse (BIG),** prévus par la loi de 1975 et collectés depuis 1976 : ces données, disponibles au niveau départemental, ont l'avantage de permettre des analyses sur des données domiciliées et des données enregistrées. Surtout, les BIG comportent des données complémentaires telles les grossesses antérieures, les antécédents d'IVG, la situation professionnelle et familiale, la nationalité, la durée d'aménorrhée et la technique employée. Leur principale limite est un taux d'exhaustivité insuffisant, estimé à 20% de moins que les statistiques hospitalières. Les BIG sont exploités par l'Ined.
- **La Statistique annuelle des établissements de santé (SAE)** : cette source de données disponible depuis 1994 pour chacune des régions de France permet de suivre le nombre d'IVG. Sa principale limite est de ne porter que sur des données enregistrées. Elle tend à être abandonnée au profit des données du PMSI.
- **Les données du Programme médicalisé des systèmes d'information (PMSI)** : cette base de données permet de disposer d'informations pouvant être analysées selon la localisation géographique de l'établissement, mais également au département, voire à la commune de domicile des femmes. Une analyse peut être conduite selon la technique employée et selon l'âge de la femme, par contre la variable durée d'aménorrhée est seulement enregistrée depuis mars 2012.
- **Les données de l'assurance maladie** permettent de recueillir les forfaits correspondants à des remboursements d'IVG médicamenteuses. Elles peuvent être disponibles au lieu d'exercice du praticien, mais aussi à la caisse d'affiliation de l'assurée, permettant ainsi d'estimer les IVG réalisées en ville, au département du « domicile ». Dans ces données sont également comptabilisées les IVG réalisées dans les centres de santé, de PMI et de planification familiale. Cependant, certaines données, transmises sous forme agrégée aux caisses d'assurance maladie par les conseils généraux échappent à ces bases de données.
- **La Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees)** publie chaque année un bilan des IVG en France à partir de ces diverses sources et présente des analyses régionales. Ces analyses sont conduites sur des données enregistrées. Elles permettent, en outre, de suivre les évolutions et de situer l'Île-de-France dans le panorama français.

De manière générale, ces sources de données n'incluent que les IVG réalisées en France, et excluent les IVG réalisées hors délai légal à l'étranger.

A ces sources, il convient d'ajouter des données ponctuellement analysées à partir de grandes enquêtes réalisées en population générale et représentatives de celle-ci, tel le Baromètre santé de l'Inpes (6).

Dans la suite de cette publication, seules sont présentées les données du PMSI, de la SAE et des systèmes d'information de l'assurance maladie pour l'année 2012, ainsi que des exploitations antérieures réalisées par la Drees.

Les IVG des femmes domiciliées en Île-de-France

Un peu plus de 50 000 IVG en 2012

L'estimation du nombre total d'IVG concernant des femmes domiciliées en Île-de-France est de 51 625 IVG en 2012, soit un taux pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans de 17,2 (**Tableau 1**).

Selon les estimations par département, 10 197 Parisiennes et 8 867 Séquano-Dyonisiennes ont réalisé une IVG (**Tableau 1**, **Figure 1**). Rapporté à la population des femmes de 15 à 49 ans, le taux parisien (16,4‰) est en dessous de la moyenne régionale, alors que le taux de Seine-Saint- Denis (22,7‰) est très au-dessus. Le plus faible taux départemental est mesuré dans les Yvelines (13,1‰).

Ces estimations sont réalisées par la compilation de deux sources de données :

- Selon les données PMSI 2012, 39 323 Franciliennes ont réalisé une IVG, soit un taux de 13,1 pour 1 000 femmes de 15-49 ans.
  Les comparaisons par département de domicile placent les femmes de Seine-Saint-Denis très au-dessus de la moyenne régionale pour les IVG hospitalières avec un taux de 17,9‰.
- Selon les données de l'assurance maladie, le nombre de forfaits médicaments IVG remboursés s'élève en 2012 à un total de 12 302 forfaits pour des femmes dont la caisse de domiciliation se situe en Île-de-France[1]. Ceux-ci sont répartis en 660 forfaits remboursés en centres de santé, de PMI et de planification familiale, et 11 642 forfaits remboursés en ville [2] (**Tableau 1**).
  La répartition des IVG pointe les différences dans le type de recours selon le département. Ainsi, sur l'ensemble des IVG réalisées en centre de santé, établissement de PMI et de planification, 40,9% concernent des femmes domiciliées en Seine-Saint-Denis et 23,9% des femmes domiciliées à Paris. Pour les forfaits remboursés en ville, la part des Parisiennes est la plus importante (25,6%) alors que celle des femmes domiciliées dans les Yvelines n'est que de 5,1%.

Sur l'ensemble des IVG, plus des trois quarts sont réalisées en milieu hospitalier (76,2%) (**Figure 2**) avec une répartition entre la ville et l'hôpital très différente selon le domicile. Ainsi, 69,3% des Parisiennes et 86,4% des Yvelinoises ont réalisé leur IVG en milieu hospitalier.

---

[1] A noter que ces données domiciliées concernent les assurées du régime général, entraînant une sous-estimation du nombre d'IVG réalisées en ville, même si les assurés franciliens sont essentiellement sous ce type de régime.

[2] Les données d'IVG réalisées en centre de planification transmises sous forme agrégée par certains conseils généraux aux caisses d'assurance maladie n'étant pas prises en compte, celles-ci sont également sous-estimées.

A l'inverse, en Île-de-France près d'une femme sur quatre (23,8%) réalise son IVG en ville (praticiens libéraux et centres de santé…). Elles sont 13,6% dans les Yvelines alors qu'elles sont environ 30% dans ce cas à Paris et dans le Val-d'Oise.

Tableau 1 : Nombre d'IVG selon le lieu de réalisation et le département de domicile pour les Franciliennes en 2012

Département de domicile	IVG hospitalières	IVG en ville	IVG en centres de santé, de PMI et de planification familiale	**Total IVG**
75	7 062	2 977	158	10 197
77	4 185	1 226	7	5 418
78	3 808	592	8	4 408
91	3 958	905	82	4 945
92	5 152	1 197	31	6 380
93	6 980	1 617	270	8 867
94	4 434	1 607	79	6 120
95	3 744	1 521	25	5 290
Total	39 323	11 642	660	51 625

Sources : PMSI, SIAM (forfaits médicaments selon la date de remboursement, assurées du régime général), INSEE (estimations de population 2010). Exploitation ORS Île-de-France, 2014.
Lecture du tableau : Sur l'ensemble des forfaits remboursés en ville à des femmes domiciliées en Île-de-France, 2 977 concernent des femmes domiciliées à Paris.

Figure 1 : Nombre et taux d'IVG pour 1 000 femmes dans les départements franciliens selon le domicile en 2012

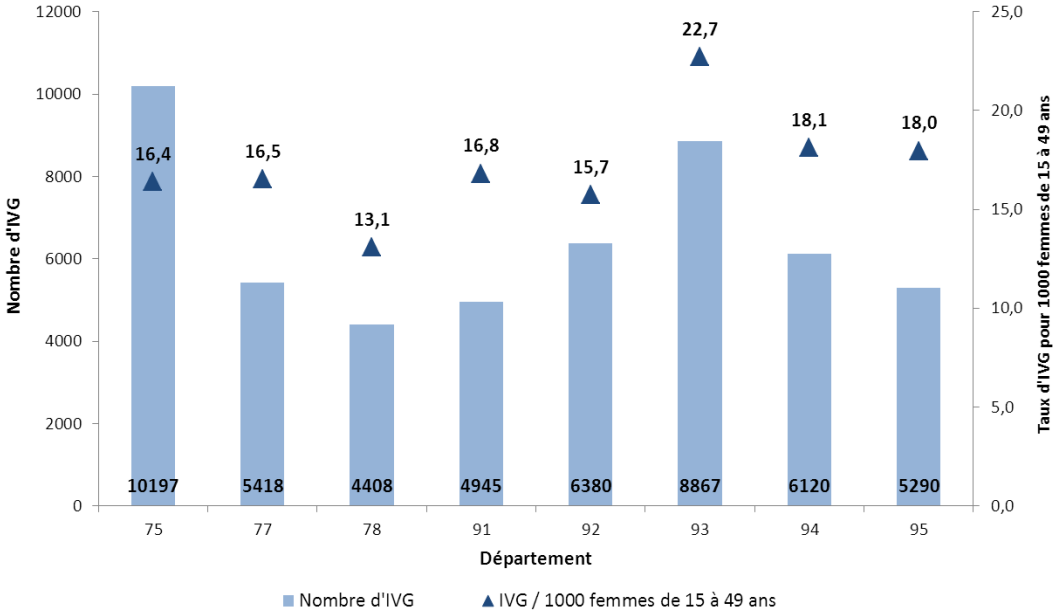

Sources : PMSI, SIAM (forfaits médicaments selon la date de remboursement, assurées du régime général), INSEE (estimations de population 2010). Exploitation ORS Île-de-France, 2014.

Figure 2 : Répartition des lieux d'IVG selon le département de domicile de la femme en 2012

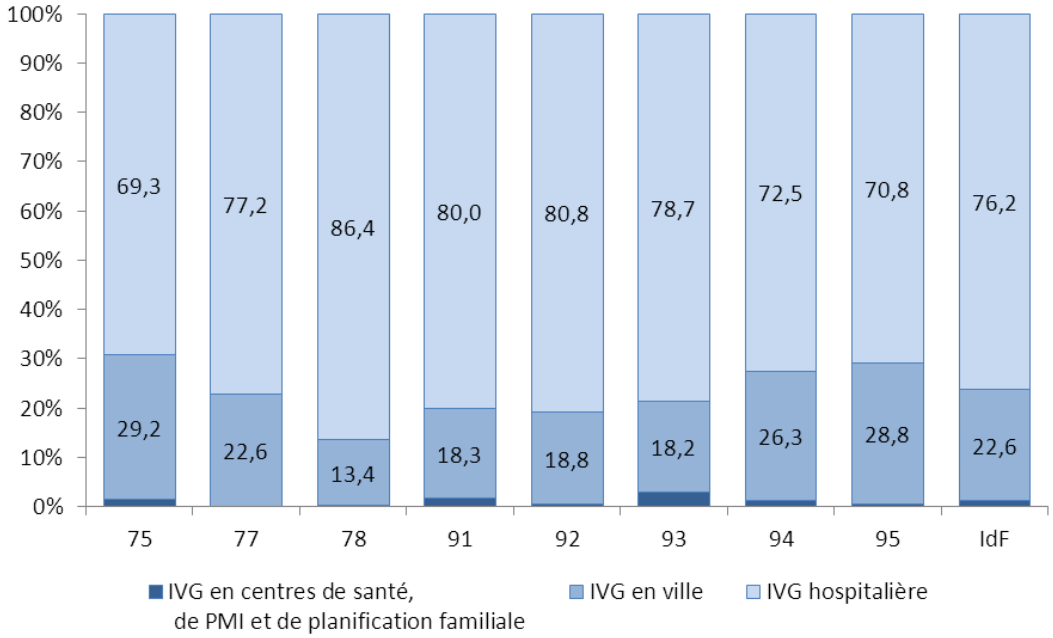

Sources : PMSI, SIAM (forfaits médicaments selon la date de remboursement, assurées du régime général), INSEE (estimations de population 2010). Exploitation ORS Île-de-France, 2014.

Quel que soit l'âge, des taux d'IVG plus élevés en Seine-Saint-Denis

Selon les données du PMSI, 5,8% des IVG réalisées concernent des Franciliennes mineures. En ville et selon les données disponibles, moins de 1% des IVG réalisées (0,6%) concernent des femmes mineures[3]. Rapporté à la population des femmes de 15-18 ans, le taux d'IVG chez les mineures est de 11,1 pour 1 000 femmes en Île-de-France, avec des extrêmes allant de 7,6 pour 1 000 femmes dans les Yvelines à 15,6 pour 1 000 femmes en Seine-Saint-Denis (**Tableau 2**).

Les IVG sont plus fréquentes chez les 18-24 ans, avec un taux régional de 27,5‰, la Seine-Saint-Denis présentant le taux le plus élevé avec 36,9‰.

Tableau 2 : Taux de recours à l'IVG pour 1 000 femmes par classe d'âge et par département de domicile en 2012

Département de domicile	Classes d'âge (ans)				
	<18	18-24	25-34	35-44	≥ 45
75	10,5	23,4	20,9	12,9	1,2
77	10,9	28,3	24,8	10,9	1,1
78	7,6	22,5	20,3	8,9	0,7
91	10,9	28,9	25,8	10,4	0,8
92	9,4	26,6	21,7	11,3	1,0
93	15,6	36,9	32,1	14,1	0,9
94	11,8	28,3	26,5	12,5	1,0
95	12,2	27,6	27,9	12,1	0,9
IdF	11,1	27,5	24,5	11,7	1,0

Sources : PMSI, SIAM (forfaits médicaments selon la date de remboursement, assurées du régime général), INSEE (estimations de population 2010). Exploitation ORS Île-de-France, 2014.
Lecture du tableau : Le taux d'IVG pour 1000 femmes parisiennes âgées de 18 à 24 ans est de 23,4.

Un ratio des IVG sur les naissances vivantes très élevé à Paris et dans les Hauts-de-Seine chez les femmes jeunes

Le ratio d'IVG sur 100 naissances vivantes est de 28,4 en Île-de-France, pour un même ratio calculé par l'Ined pour la France en 2012 à 26,2. En Île-de-France, cet indicateur est très hétérogène selon le département, avec un maximum observé à Paris (34,8%) et un minimum dans les Yvelines (22,2%) (**Tableau 3**).

[3] Un risque de sous-estimation est une nouvelle fois à mentionner compte-tenu de la non prise en compte de certaines données d'IVG réalisées en centre de planification et non comptabilisées dans les bases de données disponibles.

Chez les femmes de moins de 25 ans, ce ratio est de 97,1%. Pour cette classe d'âge, deux départements ont un ratio très élevé : Paris et les Hauts-de-Seine avec respectivement 187,8 IVG et 134,4 IVG pour 100 naissances vivantes, alors que le ratio pour la Seine-Saint-Denis est en-dessous de la moyenne régionale.

Les Parisiennes de 25 à 34 ans ont également le ratio IVG/naissances vivantes le plus élevé de la région, les femmes domiciliées en Seine-Saint-Denis et dans le Val-de-Marne ayant également un ratio supérieur à la moyenne régionale.

Pour les femmes de 35 ans ou plus, les plus faibles ratios sont observés dans les Yvelines, mais également dans les Hauts-de-Seine et à Paris.

Tableau 3 : Ratio d'IVG pour 100 naissances vivantes en 2012 pour les femmes domiciliées en Île-de-France

Département de domicile	Classes d'âge (ans)			
	<25	25-34	≥ 35	Total
75	187,8	26,2	21,6	34,8
77	79,5	17,6	26,3	27,5
78	87,2	14,5	18,4	22,2
91	79,7	17,6	22,3	26,5
92	134,4	17,9	19,1	25,7
93	79,5	21,7	23,8	30,6
94	98,0	20,3	23,5	29,1
95	75,8	18,6	23,5	27,1
IdF	97,1	19,7	22,0	28,4

Sources : PMSI, SIAM (forfaits médicaments selon la date de remboursement, assurées du régime général), INSEE (naissances vivantes). Exploitation ORS Île-de-France, 2014.
Lecture du tableau : Pour 100 nouveau-nés vivants domiciliés à Paris, 34,8 IVG ont été réalisées par des femmes domiciliées à Paris.

Des IVG médicamenteuses plus fréquentes en Seine-et-Marne

Les données du PMSI permettent de connaître le type d'IVG réalisées (**Tableau 4**). Cependant, pour les femmes domiciliées dans les Yvelines, le taux de données manquantes est particulièrement élevé (22,7%) ne permettant pas d'estimation satisfaisante. Par conséquent la proportion n'est pas estimée au niveau régional. Dans les autres départements, le taux de données manquantes est inférieur à 4%.

Le pourcentage d'IVG réalisées à l'hôpital par méthode médicamenteuse varie de 51,5% en Seine-et-Marne à 31,3% dans le Val-d'Oise. Cumulée avec les données de ville, la proportion

de ce type d'IVG la plus forte de la région est également observée en Seine-et-Marne, alors que la plus faible est observée en Seine-Saint-Denis.
Pour la compréhension de ces écarts, il conviendrait de disposer du terme de la grossesse lors de l'IVG et des délais d'attente pour pouvoir en bénéficier.
Ce type d'analyse n'est pas possible sur les bases de données disponibles pour l'année 2012. Des analyses complémentaires à partir des BIG méritent d'être envisagées, permettant également de prendre en compte le profil socio-économique des femmes.

Tableau 4 : Pourcentage d'IVG réalisées avec la méthode médicamenteuse pour les femmes domiciliés en Île-de-France à l'hôpital et globalement en 2012

Département de domicile	IVG hospitalières	Ensemble des IVG
75	36,3	55,9
77	51,5	62,6
78	NC	NC
91	42,8	54,2
92	39,0	50,8
93	38,4	51,5
94	32,6	61,3
95	31,3	51,3

Sources : PMSI, SIAM (forfaits médicaments selon la date de remboursement, assurées du régime général).
Lecture du tableau : 36,3% des IVG réalisées à l'hôpital pour Parisiennes l'ont été par la méthode médicamenteuse, et au total, 55,9% des IVG réalisées pour des Parisiennes l'ont été par cette technique.
NC : non calculé compte-tenu de l'importance des données manquantes ; de ce fait le tableau ne comporte pas d'estimation régionale.

Une réalisation des IVG dans le département de domicile hétérogène

Dans près de trois quarts des cas, les femmes franciliennes ont recours à l'IVG dans leur département de domicile (73,9%). Ceci est cependant très différent d'un département à l'autre avec des extrêmes allant de 62,1% dans le Val-de-Marne à 83,6% à Paris (**Figure 3**). Lorsque l'IVG n'est pas réalisée dans le département de domicile, Paris représente le territoire de recours principal, en particulier pour les départements de proche couronne. La Seine-Saint-Denis est un territoire de recours fréquent pour les femmes du Val-d'Oise et de Seine-et-Marne.
De plus, la répartition des types de recours entre l'hôpital et la ville des Franciliennes est hétérogène selon les départements de domicile (**Tableau 5**). Ainsi, 26,5% des Parisiennes réalisent leur IVG en ville à Paris, alors que dans les Hauts-de-Seine, elles ne sont que 8,9% à réaliser une IVG en ville dans leur département de résidence. Le recours à un hôpital hors département de domicile est particulièrement élevé pour les femmes domiciliées dans le Val-de-Marne et le Val-d'Oise (plus du quart des IVG).

Figure 3 : Répartition des territoires de réalisation des IVG selon les départements du domicile en 2012

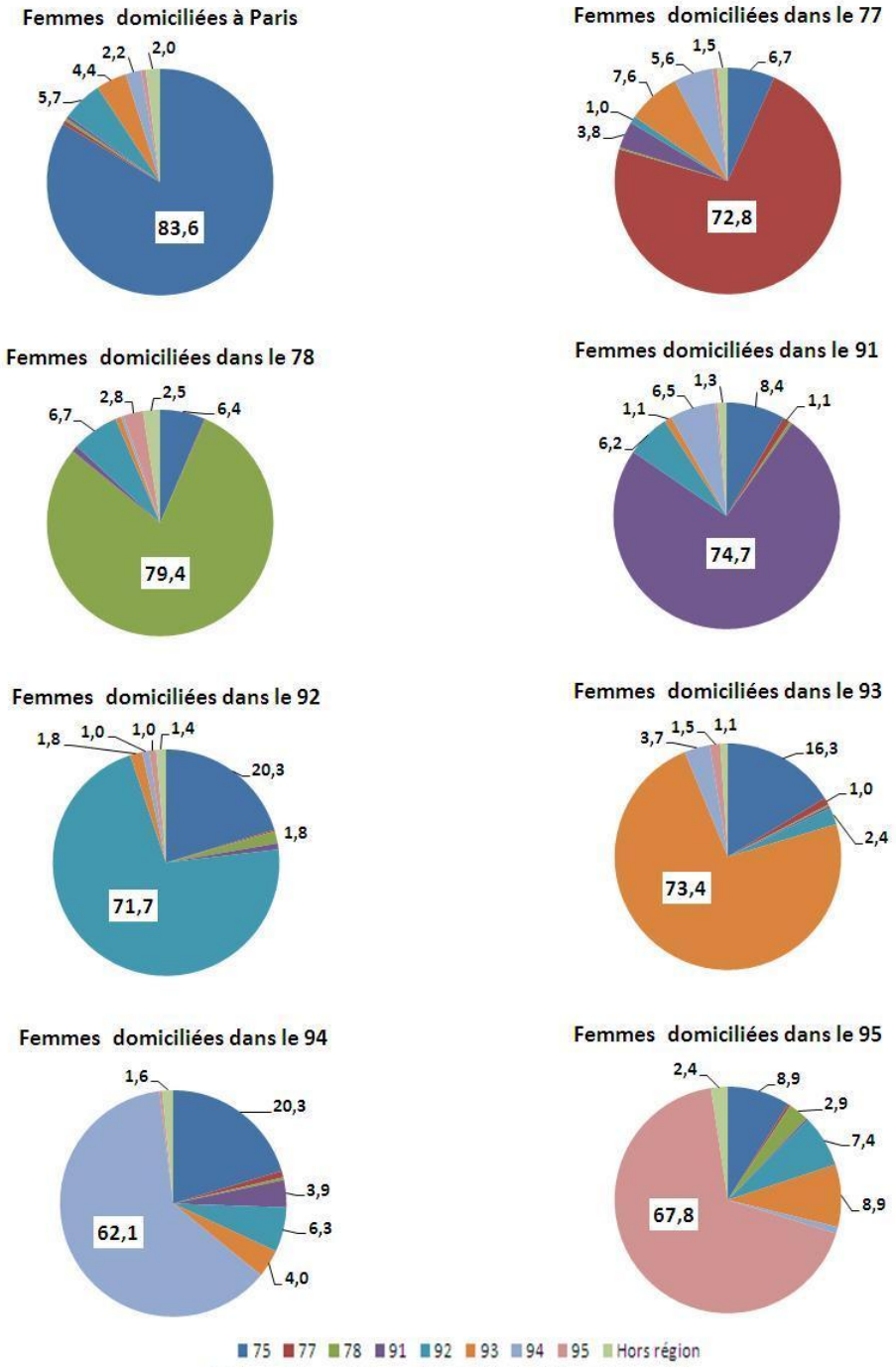

Sources : PMSI, SIAM (forfaits médicaments selon la date de remboursement, assurées du régime général). Exploitation ORS Île-de-France, 2014.
Les pourcentages inférieurs à 1% ne sont pas mentionnés.

Tableau 5 : Répartition des IVG selon le territoire de réalisation et le type de structure pour les femmes domiciliés en Île-de-France en 2012

Département de domicile	IVG réalisées dans le département de domicile		IVG réalisées hors département de domicile	
	Hôpital	Ville, centres de santé, de PMI et de planification familiale	Hôpital	Ville, centres de santé, de PMI et de planification familiale
75	57,1	26,5	12,1	4,3
77	56,7	16,1	20,5	6,6
78	71,6	7,8	14,8	5,8
91	60,5	14,3	19,6	5,7
92	62,8	8,9	17,9	10,3
93	61,7	11,7	17,0	9,6
94	46,4	15,7	26,0	11,8
95	45,1	22,7	25,7	6,5
Total	57,6	18,5	16,3	7,6

Sources : PMSI, SIAM (forfaits médicaments selon la date de remboursement, assurées du régime général). Exploitation ORS Île-de-France, 2014.

Lecture du tableau : 57,1% des femmes domiciliées à Paris ont réalisé leur IVG à l'hôpital sur Paris, et 12,1% à l'hôpital hors Paris. Le total de chaque ligne fait 100%.

Une implantation variable du réseau REVHO

L'objectif général du réseau Réseau entre la ville et l'hôpital pour l'orthogénie (REHVO) est d'améliorer l'accessibilité de l'IVG médicamenteuse en Île-de-France hors établissement de santé, sous réserve du respect de la loi et des indications médicales de la méthode.

En 2012, 6 172 IVG ont été réalisées par un praticien REHVO dont 5 641 concernaient des femmes domiciliées en Île-de-France. Ceci porte à 45,9% la part des IVG en ville réalisées par un professionnel du réseau pour les femmes domiciliées en Île-de-France.

La **Figure 4** montre la forte disparité entre les départements de la région, avec un nombre important d'IVG réalisées chez un praticien REHVO parisien (3 397). Néanmoins, les flux entre départements font que plus de la moitié des IVG réalisées en ville par les femmes de Seine-Saint-Denis (66,4%), de Seine-et-Marne (55,6%) et de Paris (55,0%) sont réalisées chez un praticien du réseau, sachant que ce pourcentage est à interpréter avec prudence compte-tenu de l'importance des données manquantes sur le domicile des femmes.

Figure 4 : Nombre d'IVG réalisées dans le cadre du réseau REHVO en 2012, selon le lieu d'exercice du praticien (données enregistrées) et selon le domicile de la femme et proportion d'IVG domiciliées réalisées en ville par un praticien du réseau

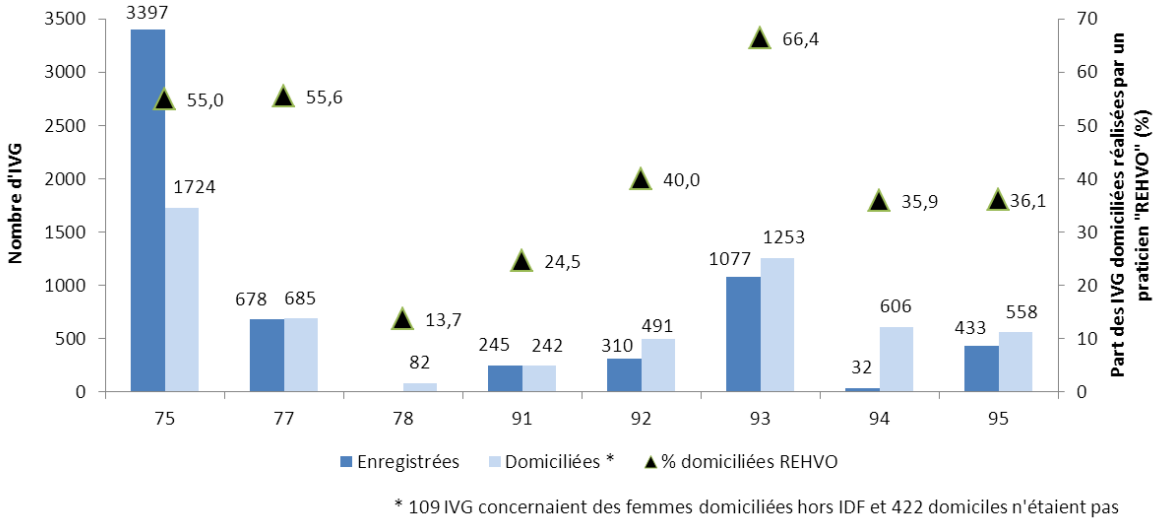

Sources : Données REVHO, 2012.

Les IVG réalisées en Île-de-France

Des taux franciliens au-dessus de la moyenne métropolitaine

Les dernières données d'IVG analysées par la Drees concernent les IVG réalisées en 2012 (3). Le nombre total d'IVG en Île-de-France est de 54 009, soit un taux de 18,0 IVG pour 1000 femmes en âge de procréer. Le taux pour les femmes mineures de 15 à 17 ans est 11,3 pour 1 000 (**Figure 5**, **Figure 6**).

Ceci positionne l'Île-de-France au-dessus de la moyenne métropolitaine (respectivement de 14,5‰ pour les 15-49 ans et 9,9‰ pour les 15-17 ans), en 3ème position des taux régionaux les plus élevés derrière la région Paca et la Corse pour les femmes de 15 à 49 ans et en 6ème position pour les femmes mineures.

Figure 5 : Taux d'IVG pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans dans les régions de France métropolitaine en 2012 selon les données enregistrées analysées par la Drees

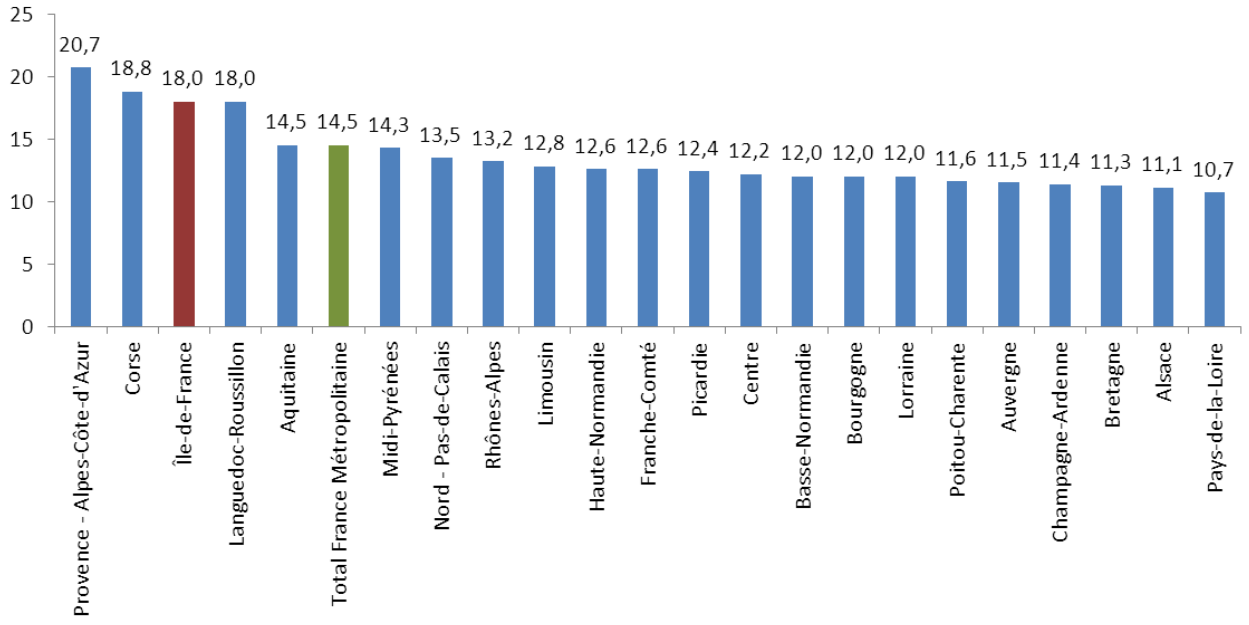

Source : Drees, données 2012.

Figure 6 : Taux d'IVG pour 1 000 femmes de 15 à 17 ans dans les régions de France métropolitaine en 2012 selon les données enregistrées analysées par la Drees

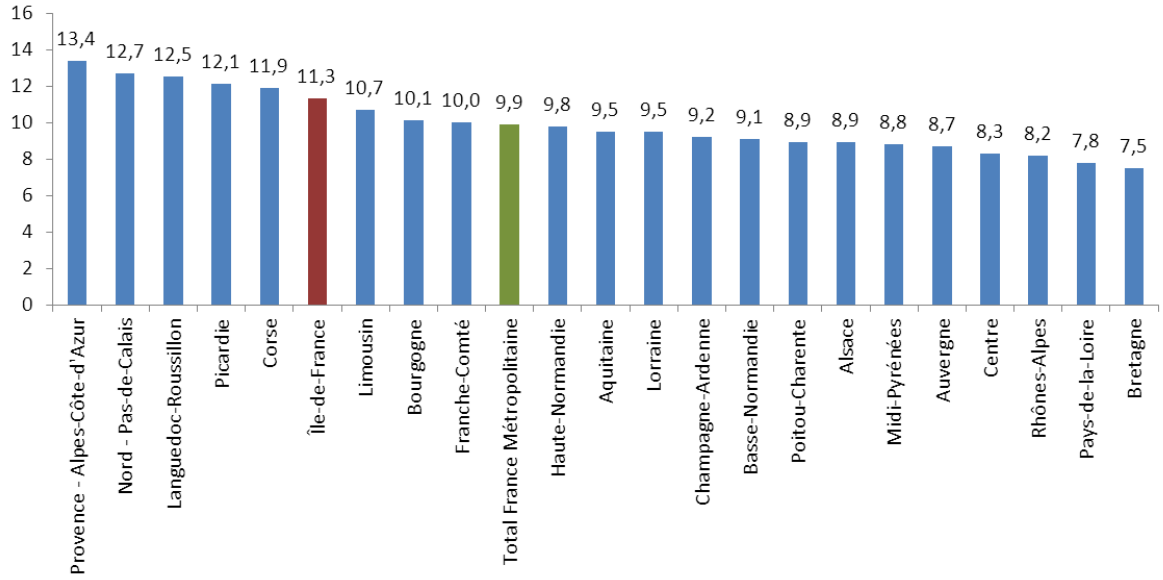

Source : Drees, données 2012.

Les 54 009 IVG réalisées en 2012 se répartissent en :

- 40 756 IVG hospitalières (SAE)
- 12 502 forfaits remboursés en ville
- 751 forfaits remboursés en centres de santé, établissements de PMI et de planification familiale

Selon les données de la SAE 2012, 16 588 IVG hospitalières ont été réalisées par mode médicamenteux. Après prise en compte des IVG réalisées en ville, l'IVG médicamenteuse représente 55,3% des IVG pratiquées en Île-de-France, taux légèrement en dessous de celui mesuré pour la France métropolitaine (56,6%).

Une tendance à la baisse du nombre d'IVG sur les dernières années

Selon les données enregistrées en Île-de-France au cours des douze dernières années, le nombre d'IVG en 2012 est le plus faible observé, alors que le nombre le plus élevé a été enregistré en 2003 avec 60 447 IVG et un taux pour 1 000 femmes en âge de procréer dépassant les 20‰ (**Figure 7**).

Figure 7 : Nombre et taux d'IVG pour 1 000 femmes entre 2001 et 2012 en Île-de-France, selon les données enregistrées analysées par la Drees

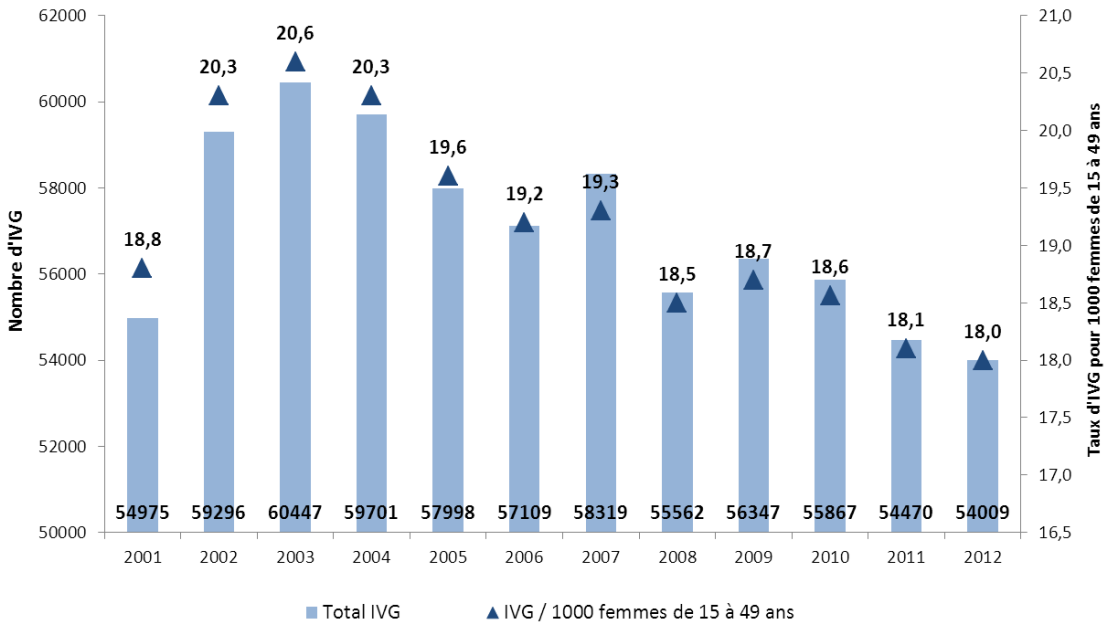

Sources : Drees, données 2001 à 2012.

Plus d'un quart des IVG franciliennes réalisées sur Paris

Ces données peuvent être déclinées à un niveau départemental, ce qui souligne la répartition inégale des IVG selon le territoire et selon le lieu de réalisation (**Figure 8**). Ainsi, en 2012, 15 035 IVG ont été réalisées sur Paris, soit plus du quart des IVG réalisées en Île-de-France. Parmi les femmes franciliennes ayant réalisé leur IVG à Paris, 60,7% sont domiciliées à Paris, alors qu'en grande couronne, les IVG sont réalisées dans plus de 85% dans le département de domiciliation (**Figure 9**). La proche couronne se situe en position intermédiaire, les Hauts-de-Seine constituant également un pôle d'attraction important en particulier pour les femmes parisiennes.

Sur l'ensemble de la région, la Seine-Saint-Denis se distingue par la part importante des IVG réalisées en centres de santé, établissements de PMI et de planification familiale, avec près de quatre remboursements sur dix réalisés dans ce département (**Tableau 6**). Par ailleurs, plus de quatre IVG sur dix effectuées en ville ont lieu sur Paris.

Figure 8 : Nombre d'IVG réalisées dans les départements franciliens

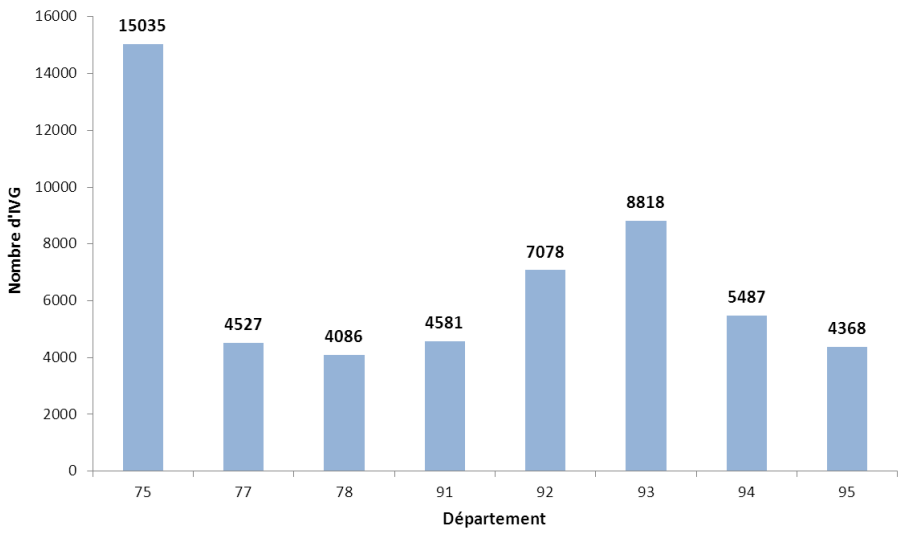

Sources : Drees (SAE), CNAMTS (SNIRAM tous régimes, forfaits médicaments selon la date de soin). Exploitation ORS Île-de-France, 2014.

Tableau 6 : Répartition par département des IVG selon le lieu de réalisation en Île-de-France en 2012

Département	IVG hospitalières	IVG en ville	IVG en centres de santé, de PMI et de planification familiale	Total IVG
75	23,8	40,9	33,9	27,9
77	8,3	9,1	0,0	8,4
78	8,8	4,0	0,0	7,6
91	8,8	7,0	14,1	8,5
92	15,2	7,1	0,4	13,1
93	18,3	8,6	39,7	16,3
94	9,9	11,2	9,9	10,2
95	7,0	12,1	2,0	8,1
IdF	100,0	100,0	100,0	100,0

Sources : DREES (SAE), CNAMTS (SNIRAM tous régimes, forfaits médicaments selon la date de soin) INSEE (estimation de population 2010). Exploitation ORS Île-de-France, 2014.

Lecture du tableau : Sur l'ensemble des forfaits réalisés en ville en Île-de-France, 40,9% des actes ont été réalisés à Paris.

** Le total est légèrement différent de la publication Drees, les fichiers de la CNAMTS ayant été actualisés au moment de cette analyse.*

Figure 9 : Répartition des territoires de domicile des Franciliennes ayant réalisé une IVG en 2012, selon les départements de réalisation de l'IVG

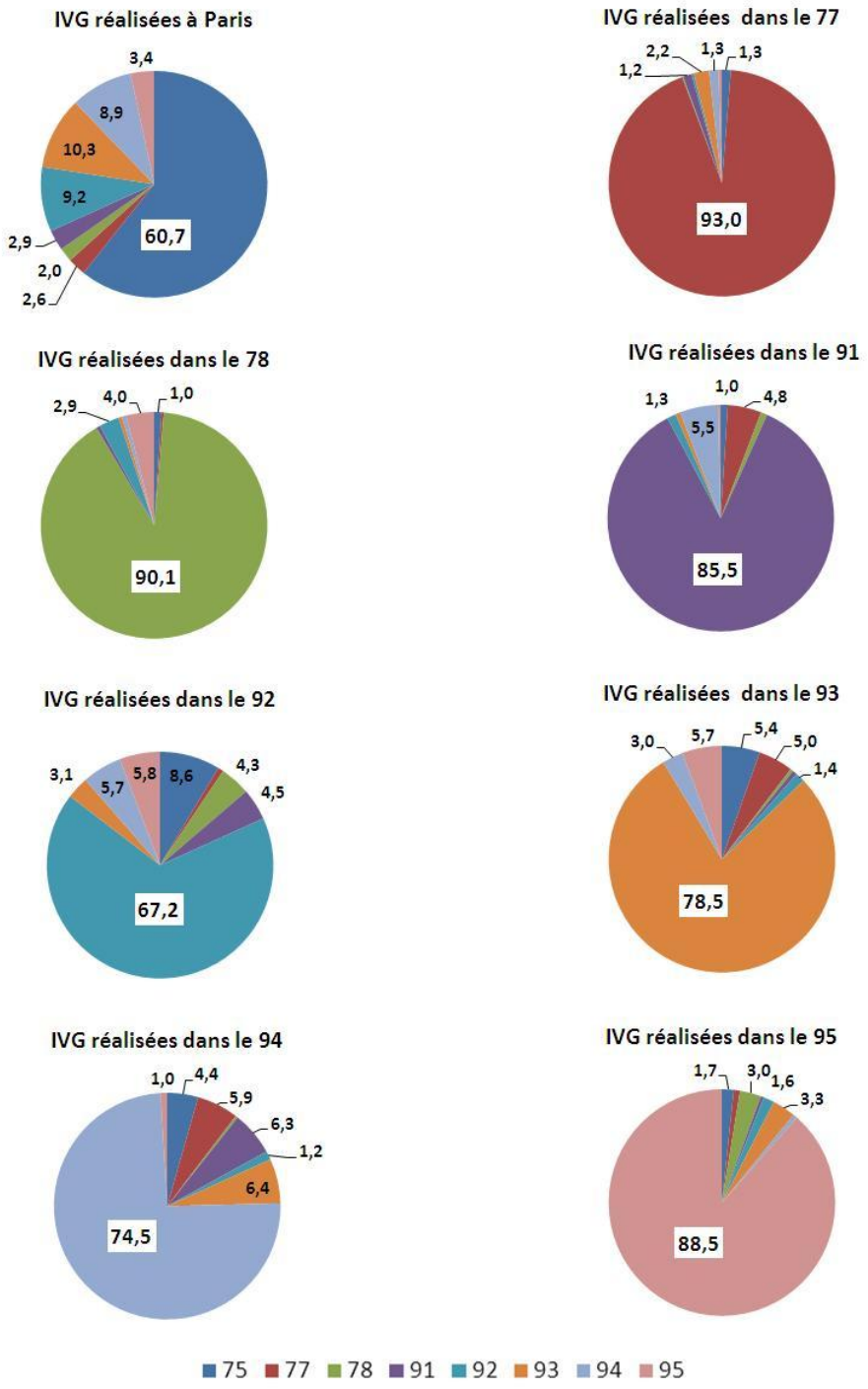

Sources : PMSI, SIAM (forfaits médicaments selon la date de remboursement, assurées du régime général). Exploitation ORS Île-de-France, 2014.
Les pourcentages inférieurs à 1% ne sont pas mentionnés.

Une offre de soins diversifiée mais inégale selon les départements

Au total, ce sont 106 hôpitaux franciliens qui ont réalisé au moins une IVG en 2012 (**Carte 1, Tableau 7**). Près d'un quart (23,6%) de ces hôpitaux ont réalisé moins de 100 IVG et près de la moitié (48,1%) entre 100 et 499 IVG. Sur la région, 7 hôpitaux ont réalisé plus de 1 000 IVG en 2012 dont 1 plus de 2 000 IVG.

Carte 1 : Cartographie des hôpitaux franciliens ayant réalisé des IVG en 2012 selon le nombre d'IVG effectuées.

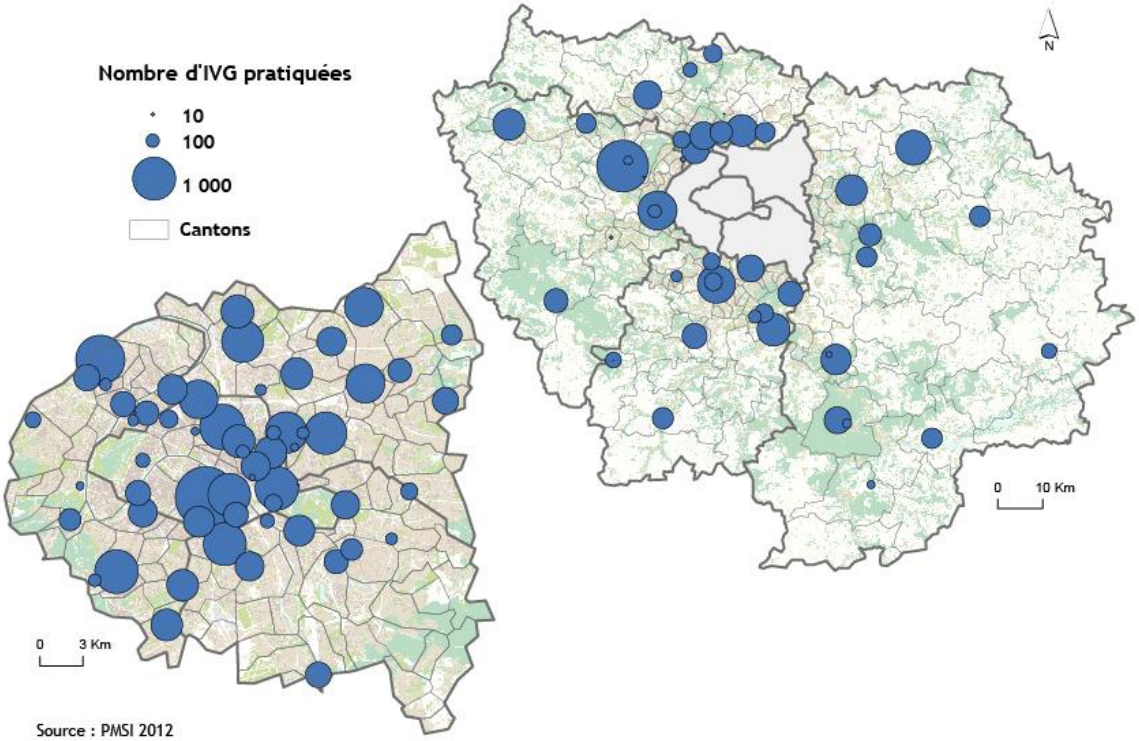

Selon les données de la CNAMTS, ce sont 417 praticiens de ville pour lesquels au moins un forfait concernant l'IVG a donné lieu à un remboursement (**Tableau 7**). Parmi ces praticiens, 36% exercent sur Paris. Par ailleurs, selon les données transmises, ce sont 27 centres de PMI ou de planification familiale pour lesquelles au moins un forfait IVG a donné lieu à un remboursement. Ceux-ci sont principalement localisés en Seine-Saint-Denis, mais ce nombre est sous-estimé compte-tenu des limites précédemment mentionnées.

Tableau 7 : Nombre d'hôpitaux, de praticiens de ville et de centres ayant réalisé au moins une IVG en 2012

Département	Hôpitaux	Praticiens ville	Centres de santé, PMI et planning familial
75	18	152	6
77	13	40	
78	10	29	
91	13	40	2
92	16	46	1
93	14	38	18
94	11	46	
95	11	26	
IdF	106	417	27

Sources : CNAMTS (SNIRAM tous régimes, au moins un forfait honoraire ou médicament selon la date de soin, PMSI. Exploitation ORS Île-de-France, 2014.

Conclusion

L'analyse des données IVG montre l'importance de mettre en parallèle les données domiciliées et les données enregistrées afin de conduire la réflexion sur le recours à l'IVG dans les territoires infra-régionaux. En effet, si les analyses produites au niveau régional sont proches quel que soit le mode d'approche, l'importance des flux entre les départements de la région justifie des analyses différenciées.

Selon les données présentées, un peu plus de 50 000 IVG ont été réalisées en 2012 par des femmes domiciliées en Île-de-France. De fortes disparités sont observées au sein de la région avec des taux pour 1 000 femmes en âge de procréer allant de 22,7 en Seine-Saint-Denis à 13,1 dans les Yvelines, pour une moyenne régionale de 17,2. A l'exception du département des Yvelines, l'ensemble des départements franciliens se situent au-dessus de la moyenne de la France métropolitaine (14,5‰).

Quelle que soit la classe d'âge et jusqu'à 45 ans, les taux d'IVG rapportés à la population des femmes sont systématiquement les plus élevés en Seine-Saint-Denis et les plus bas dans les Yvelines. Cependant, l'étude du ratio d'IVG sur naissances vivantes pointe d'autres disparités pour l'issue de grossesse selon l'âge des femmes et leur département de domicile. Ainsi les femmes parisiennes de moins de 25 ans, dont le taux de fécondité est le plus faible de la région (0,09 enfant par femme, contre une moyenne régionale de 0,23 en 2012) ont un ratio IVG pour 100 naissances vivantes le plus élevé de la région (187,8 contre 97,1 en Île-de-France). A l'opposé, les jeunes femmes de Seine-Saint-Denis, dont la fécondité est très supérieure à la moyenne régionale (0,38), ont un ratio IVG/naissances vivantes le plus faible de la région. Cette observation mérite d'être légèrement nuancée, compte-tenu du biais éventuel lié à l'absence des IVG réalisées dans certains centres de planification dans les données disponibles pour cette analyse. A noter néanmoins que pour atteindre la moyenne régionale chez les femmes de moins de 25 ans, il faudrait que la sous-estimation pour les Séquano-Dyonisiennes soit de plus de 700 IVG.

Un autre point souligné dans ce travail est la disparité du type de recours selon le département de résidence. Ainsi, parmi les femmes domiciliées dans les Yvelines, seules 13,6% ont réalisé leur IVG en ville contre 30% pour les femmes domiciliées à Paris et dans le Val-d'Oise. En termes d'IVG enregistrées, la répartition des IVG met en exergue la place de Paris et de la Seine-Saint-Denis, départements où sont réalisées respectivement 27,9% et 16,3% des IVG de la région (alors 20,7% et 13,0% des femmes en âge de procréer y demeurent). Paris représente de fait un pôle d'attraction notable : ainsi plus de 20% des femmes domiciliées dans les départements du Val-de-Marne et des Hauts-de-Seine ont recours à un site Parisien. La Seine-Saint-Denis se distingue par l'importance des IVG réalisées en centres de Santé, de PMI et planification familiale, même si l'importance de ces données est sous-estimée compte-tenu de la

non prise en compte des données agrégées transmises par le conseil général à l'assurance maladie.

L'une des principales limites de cette analyse est l'absence de connaissance du terme de la grossesse au moment de l'acte d'IVG. De ce fait, il serait justifié de compléter ce travail par une analyse des bulletins d'IVG, permettant, de plus, de disposer de données complémentaires sur les antécédents et les données socio-économiques. Concernant les données hospitalières, le terme devrait être disponible dans le PMSI pour les analyses futures. Par ailleurs, la possibilité de prendre en compte des données échappant à ce jour aux statistiques produites devra être étudiée avec les conseils généraux et les caisses d'assurance maladie concernés.

L'actualisation annuelle des différents indicateurs produits devra permettre d'en suivre l'évolution, contribuant ainsi à l'évaluation du projet régional FRIDA. L'impact des alertes médiatiques sur les contraceptions hormonales combinées devra également être pris en compte. En effet, une première étude réalisée en Île-de-France estime que 4% des IVG réalisées début 2013 ont concerné des femmes ayant interrompu leur contraception par peur des informations véhiculées dans les médias (7).

Bibliographie

1. Bajos N, Bohet A, Guen M Le, Moreau C. La contraception en France : nouveau contexte, nouvelles pratiques. Popul sociétés [Internet]. 2012;492. Available from: www.ined.fr/fr/ressources_documentation_publications/pop_soc/

2. Bajos N, Panjo H, Bohet A, Moreau C. La crise de la pilule en France : vers un nouveau modèle contraceptif ? Popul sociétés [Internet]. 2012;511. Available from: www.ined.fr/fr/ressources_documentation_publications/pop_soc/

3. Vilain A, Mouquet M. Les interruptions volontaires de grossesse en 2012. Etudes et Résultats, DREES [Internet]. 2014;884. Available from: http://www.drees.sante.gouv.fr

4. Bajos N, Prioux F, Moreau C. L'augmentation du recours répété à l'IVG en France : des enjeux contraceptifs au report de l'âge à la maternité. Rev Epidemiol Sante Publique. 2013;61:291–8.

5. Projet régional pour favoriser la réduction des inégalités d'accès à l'avortement (FRIDA) en Île-de-France [Internet]. 2014. Available from: http://www.ars.iledefrance.sante.fr/fileadmin/ILE-DE-FRANCE/ARS/2_Offre-Soins_MS/IVG/Projet_FRIDA_avril_2014.pdf

6. Beltzer N, Féron V, Vincelet C. Sexualité, contraception et prévention en Île-de-France : résultats de l'enquête Inpes-Baromètre Santé de 2010 [Internet]. 2010 p. 20. Available from: http://www.ors-idf.org/index.php

7. Pozzi-Gaudin S, Deffieux X, Davitian C, Guerre N, Faucher P, Bacle F, et al. Enquête concernant le retentissement des alertes médiatiques sur la pilule. J Gynecol Obs Biol Reprod [Internet]. 2014; Available from: http://dx.doi.org/10.1016/j.jgyn.2014.08.006

ORS Île-de-France
43, rue Beaubourg
75003 Paris
tél.: 01.77.49.78.60
www.ors-idf.org

L'ORS Île-de-France, département autonome de l'IAU île-de-France, est un observatoire scientifique indépendant financé par l'Agence régionale de santé d'Île-de-France et le Conseil régional d'île-de-France

Directrice de l'ORS Île-de-France : Nathalie SENECAL

ISBN : 978-2-7371-1827-2

INTERRUPTIONS VOLONTAIRES DE GROSSESSE